

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 12 décembre 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 06/12/2016

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, ARIZMENDI Antonio, CRETIN Noëlle, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, SABOUL Eric, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, ARCHENY Yves, GOETSCHY Claude.

Absents excusés : GARCIA Valérie (pouvoir à Cretin Noëlle), DEPARNAY Jacques (Pouvoir à Raynaud Alain), VERNOUX Marie-Hélène.

Absente : FERNANDES Jenny.

Secrétaire de séance : CHEVALIER Agnès.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour : Changement de délégués SIEA, Fonds de concours CCHB travaux ralentisseur Le Replat.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil les DIA reçues en novembre/décembre, pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

*Vente Rousselle habitation +terrain au Poizat parcelles AE 107 et 115 d'une superficie totale de 4a 32 ca.

*Vente Lallart terrain au Poizat parcelle AI 37 d'une superficie de 26a 00ca

2/MODIFICATION DENOMINATION RUE

-ACCEPTE la modification de l'adresse de M. et Mme Fraque qui deviendra 38 Route de Sénéché, l'entrée de l'habitation ne donnant pas sur le Bief à la Dame.

3/CIMETIERE LE POIZAT

-Suite à la demande de Mme THEVENON-MARCHAND Renée ACCEPTE la rétrocession à la commune de la concession perpétuelle au nom de la famille Grenard.

4/CONTRATS MAINTENANCE

-EST INFORME des consultations lancées par le Maire pour mettre en concordance les différents contrats d'entretien en cours sur Le Poizat et Lalleyriat (défibrillateurs, églises, maintenance extincteurs).

-AUTORISE le Maire à signer les contrats à intervenir avec l'Entreprise GONCET pour l'entretien des chaufferies, avec l'Entreprise CARRARD pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux et l'entreprise IMS Services pour les radars pédagogiques.

5/CONVENTIONS COMMUNE/ASAP

-AUTORISE le Maire à signer les conventions suivantes avec l'entreprise ASAP :

* Mise à disposition de matériel avec chauffeur pour déneigement saison 2016/2017.

*Mise à disposition de main d'œuvre sans matériel durant l'arrêt de travail de l'adjoint technique de la commune.

6/RIFSEEP SERVICE TECHNIQUE ET ANIMATION

-Considérant l'obligation de mettre en place au 1^{er} janvier 2017 le nouveau régime indemnitaire pour le service technique (voirie et école) ARRETE les montants de base annuel pour chaque groupe de fonctions (montant proratisé selon le temps de travail). Ces montants sont calculés de manière à maintenir le montant des primes versées avec l'ancien régime indemnitaire.

Ce nouveau régime est aussi prévu pour le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe créé au 15/09/2016.

7/DELEGUES SIEA

-DECIDE de nommer de nouveaux délégués pour représenter la commune lors des assemblées du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain) afin de tenir compte des obligations de chacun :

Titulaire : Marie-Rose CORBY

Suppléants : Antonio ARIZMENDI et Matthieu VION-DURY

8/FONDS DE CONCOURS CCHB

-PREND NOTE de l'attribution par la Communauté de Communes Haut-Bugey d'un fonds de concours d'un montant de 3 186,00 euros pour la création du ralentisseur au Replat et AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution à intervenir.

9/ECRITURES BUDGETAIRES

-Budget Lotissement Bramafan : virement d'un montant de 2 100 euros du compte 022 (dépenses imprévues) pour le compte 6045 afin de régler les factures ERDF (raccordement électrique des lots 3 et 4) et une régularisation d'arrondi de TVA de 0,18 euros demandée par la trésorerie.

-Local commercial : régularisation d'arrondi de TVA au compte 658 de 2,54 euros.

10/DIVERS

-Le ralentissement au centre du village de Lalleuriat sera étudié dans l'année 2017 (passage piétons).

-Conférence territoriale de décembre : Subvention accordée pour les travaux du Sivom, report de la subvention pour la construction de la nouvelle salle des fêtes, le dossier n'étant pas encore complètement terminé.

-Prend note que la CCHB limitera en 2017 la distribution des sacs poubelle aux communes membres, dernière année de distribution du fait de la conteneurisation du territoire.

-Le Maire informe le conseil des arrêtés à prendre pour la sécurité sur les pistes de ski et la nomination du responsable, M. Lebesgue, de la sécurité sur le domaine skiable et autorise le Maire à signer la convention à intervenir relatif à la distribution des secours.

Intervention des responsables des commissions :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

HUYVAERT Yvon.